

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 396

1^{er} mars 2011

SOMMAIRE

Aabar Block S.à r.l.	18984	Hayworth S.à r.l.	18977
Abbott Investments Luxembourg S.à r.l.	18971	Hygie S.A.	19002
Abbott Russia Luxembourg S.à r.l.	18971	LSF5 Roundup Holdings S.à r.l.	18987
Actelion Luxembourg Sàrl	19000	LSF6 Rio S.à r.l.	19005
Adma A.G.	18962	LuxCo 127 S.à r.l.	18984
Akila Finance S.A.	18997	Mare Foundation	18969
All Green	18996	Montalcino International Holding S.A. ...	19002
AMS Security A.G.	18997	Montalcino International Holding S.A.-SPF	19002
Audiolux	18962	MOOR PARK MB 16 Dresden S.à r.l.	18993
BayernInvest Luxembourg S.A.	18969	MOOR PARK MB 9 Hennef-Sieg S.à r.l. ..	18981
BayernInvest Luxembourg S.A.	18970	Oil Finance, SA SPF	18968
Benoi Private S.A. SPF	18998	Plainfield Poland Sp. z o.o. Luxembourg Branch	19004
Bifico S.A.	18998	Polish Capital Investments IV S.à r.l.	19000
Boortmalt Overseas Group S.A.	18974	Proxima Investments SICAV	18965
Brasco Holding	18994	Refimo Holding S.A.	18994
Brasco Holding	19001	Rom8 S.A.	19000
Candle LuxCo 2 S.à r.l.	18999	Romarine S.A.	18990
Cemex Luxembourg Holdings S.à r.l.	18981	Seaman S.A.	18965
Doushan S.A., SPF	18962	Solupro S.A.- SPF	18967
D.S. Distribution s.à r.l.	19001	Styron Luxco S.à r.l.	18995
Düsseldorf-Airport Hotel Investment S.à r.l.	19008	Styron S.à r.l.	18996
DWS Investment S.A.	18999	SustainableBalance-Plus	18967
Ennen Global S.A., SPF	18966	SustainableBalance-Plus	18969
Euroclass Multimedia Holding S.A.	19008	Tele Columbus Management S.à r.l.	18995
Euroports Holdings S.à r.l.	19001	TKMB-Participations S.A.	18997
FFP Soparfi S.A.	19008	Transrent S.A.	18999
FFP Soparfi S.A.	19008	VM Bank International S.A.	18966
FHSI S.à r.l.	19008	Wertex S.A.	19005
Financière Pétrusse SPF S.A.	18965	WestLB International	18968
Fortis Direct Real Estate Fund	18963	WestLB International	18966

Adma A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 100.100.

Sie werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

der Aktionäre von ADMA A.G., welche am 17. März 2011 um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

Tagesordnung:

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars
2. Vorlage und Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31.12.2009
3. Entlastung der Verwaltungsrates und des Kommissars
4. Verschiedenes

Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates.

Référence de publication: 2011027071/16.

Audiolux, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 27.301.

Les actionnaires de la société anonyme AUDIOLUX sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu jeudi, le 17 mars 2011 à 11.00 heures, au siège social, 12, rue Léon Laval à Leudelange, à l'effet de délibérer sur les points suivants:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010
2. Lecture du rapport du réviseur d'entreprises
3. Approbation des comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010
4. Affectation du résultat
5. Décharge aux administrateurs
6. Nominations statutaires
7. Désignation du réviseur d'entreprises
8. Rémunération pour les administrateurs
9. Autorisation pour la société d'acquérir ses propres actions
10. Divers

Les actionnaires qui désirent assister à cette assemblée doivent, conformément à l'article 9 des statuts, déposer leurs titres pour jeudi, le 10 mars 2011 au plus tard, auprès de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat ou de la Dexia Banque Internationale à Luxembourg.

Les actionnaires peuvent se faire représenter dans les conditions déterminées par l'article 9 des statuts; les procurations doivent être déposées auprès des mêmes banques lundi, le 14 mars 2011 au plus tard.

Pour le Conseil d'administration

François TESCH

Président

Référence de publication: 2011029010/6583/29.

Doushan S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 41.199.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 17 mars 2011 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.

2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2010.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011029011/1023/16.

Fortis Direct Real Estate Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 107.629.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Le quorum requis par la loi n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 février 2011, les actionnaires sont convoqués à une deuxième assemblée extraordinaire qui se tiendra le 28 mars 2011 à 10 h 30, dans les locaux de BNP PARIBAS REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A, 44 avenue J.F. Kennedy, L-1855 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la société en European Direct Property Fund ou en abrégé «EDP Fund»;
2. Modification subséquente de l'article 1 des statuts;
3. Renouvellement pour une période de 5 années des règles relatives au capital autorisé applicables aux compartiments Offices Western Europe, Offices Central Europe, Retail Western and Central Europe, Logistics Western and Central Europe;
4. Refonte de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 6. Capital autorisé.

Le capital autorisé est fixé à DEUX MILLIARDS d'euros (2.000.000.000,- EUR) affecté de la manière suivante:

- pour un montant de CINQ CENTS MILLIONS d'euros (500.000.000,- EUR) aux Actions Offices Western Europe «I» et «R» (qu'elles soient de capitalisation ou de distribution) répondant aux caractéristiques du compartiment European Direct Property Fund - Offices Western Europe tel que décrit dans le Prospectus;
- pour un montant de CINQ CENTS MILLIONS d'euros (500.000.000,- EUR) aux Actions Offices Central Europe «I» et «R» (qu'elles soient de capitalisation ou de distribution) répondant aux caractéristiques du compartiment European Direct Property Fund - Offices Central Europe tel que décrit dans le Prospectus;
- pour un montant de CINQ CENTS MILLIONS d'euros (500.000.000,- EUR) aux Actions Retail Western and Central Europe «I» et «R» (qu'elles soient de capitalisation ou de distribution) répondant aux caractéristiques du compartiment European Direct Property Fund - Retail Western and Central Europe tel que décrit dans le Prospectus;
- pour un montant de CINQ CENTS MILLIONS d'euros (500.000.000,- EUR) aux Actions Logistics Western and Central Europe «I» et «R» (qu'elles soient de capitalisation ou de distribution) répondant aux caractéristiques du compartiment European Direct Property Fund - Logistics Western and Central Europe tel que décrit dans le Prospectus.

Dans le cadre exclusif des quatre Compartiments mentionnés ci-dessus, les règles relatives au capital autorisé s'appliquent de la manière suivante : L'Associé Gérant-Commandité est autorisé et mandaté pour réaliser toute augmentation de capital, en totalité ou en partie, pendant une période renouvelée de cinq (5) ans consécutivement à la décision de l'assemblée générale des actionnaires en date du 28 mars 2011, étant entendu que cette période de cinq (5) ans est renouvelable à partir de la date de publication de la décision de l'assemblée générale des actionnaires. L'Associé Gérant-Commandité peut décider d'émettre des actions représentant la totalité ou une partie du capital autorisé et il peut accepter les souscriptions correspondant à ces actions. L'Associé Gérant-Commandité est par les présents Statuts, autorisé et mandaté pour fixer, pour chaque nouvelle émission, un montant minimum de souscription. Chaque fois que l'Associé Gérant-Commandité aura fait constater une augmentation de capital, telle qu'autorisée, l'article 5 des Statuts de la Société sera adapté de manière à refléter le résultat de cette action. L'Associé Gérant-Commandité prendra ou autorisera une personne à prendre les mesures nécessaires afin de faire acter et publier cette modification conformément à la Loi.

Le droit de souscription préférentiel tel que prévu par la Loi n'est accordé qu'aux Actionnaires déjà présents dans le Compartiment et possédant des actions relevant des Catégories et Classes d'Actions devant être émises, et non pas à l'ensemble des Actionnaires du Fonds. Ce droit de souscription préférentiel ne peut être supprimé par l'Associé Gérant-Commandité que lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Les augmentations de capital réalisées en dehors du capital autorisé ainsi que les réductions de capital seront décidées en assemblée générale des actionnaires du Compartiment pour lequel l'augmentation ou la diminution de capital est envisagée, aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi. L'Associé Gérant-Commandité

ne pourra s'opposer à une décision d'augmentation ou de diminution de capital valablement prise par les actionnaires du Compartiment.»;

5. Augmentation du capital autorisé de CINQ CENT MILLIONS d'euros (500.000.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de DEUX MILLIARDS d'euros (2.000.000.000,- EUR) à celui de DEUX MILLIARDS CINQ CENT MILLIONS d'euros (2.500.000.000,- EUR) affectée de la manière suivante:
 - CINQ CENTS MILLIONS d'euros (500.000.000,- EUR) aux Actions Defensive Residential Luxembourg «I» et «R» (qu'elles soient de capitalisation ou de distribution) répondant aux caractéristiques du compartiment European Direct Property Fund - Defensive Residential Luxembourg tel que décrit dans le Prospectus;
6. Modification subséquente de l'article 6 des statuts;
7. Diminution de capital, avec effet rétroactif au 22 juin 2010, à concurrence de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 150.000,-) à la suite du rachat, par European Direct Property Fund S.C.A., de NEUF (9) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe et de SIX (6) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe;
8. Modification subséquente de l'article 5 des statuts;
9. Diminution de capital, avec effet rétroactif au 22 décembre 2010, à concurrence de VINGT MILLIONS SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (EUR 20.075.000,-) à la suite du rachat, par European Direct Property Fund S.C.A., de SIX CENT QUATRE VIRGULE VINGT-DEUX (604,22) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe, de CINQUANTE-QUATRE VIRGULE DIX (54,10) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe, de VINGT-NEUF VIRGULE DIX-SEPT (29,17) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe, de CENT VINGT (120) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe, de DOUZE (12) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe et de MILLE CENT QUATRE-VINGT-HUIT VIRGULE ZERO UNE (1.188,01) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Dynamic Euroland, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Dynamic Euroland.
10. Refonte des statuts (sans toucher ni à l'objet social, ni à la forme de la société), notamment des articles 29, 35 et 36 afin d'y intégrer de nouvelles dispositions relatives aux quorums de présence et conditions de majorité, en particulier au sein d'un compartiment, sur les décisions relatives aux scissions, fusions et dissolutions de compartiments;
11. Sous réserve de l'accord de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, modification de l'objet de la société afin d'y intégrer la possibilité, pour la Société, d'acquérir, de développer, de financer et de gérer des biens immobiliers par le biais d'organismes de placement collectif cibles pour autant que leur politique d'investissement soit à prépondérance immobilière et que leur diversification soit conforme à la Loi OPC et au Prospectus.
12. Le cas échéant, modification subséquente de l'article 3 des statuts.
13. Sous réserve de l'accord de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, augmentation du capital autorisé de CENT VINGT-CINQ MILLIONS d'euros (125.000.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de DEUX MILLIARDS CINQ CENT MILLIONS d'euros (2.500.000.000,- EUR) à celui de DEUX MILLIARDS SIX CENT VINGT-CINQ MILLIONS d'euros (2.625.000.000,- EUR) affectée de la manière suivante:
 - CENT VINGT-CINQ MILLIONS d'euros (125.000.000,- EUR) aux Actions SPF 1 «I» et «R» (qu'elles soient de capitalisation ou de distribution) répondant aux caractéristiques du compartiment European Direct Property Fund - SPF 1 tel que décrit dans le Prospectus ;
14. Le cas échéant, modification subséquente de l'article 6 des statuts;
15. Sous réserve de l'accord de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, modification de l'article 16 des statuts pour y intégrer un renvoi au Prospectus.
16. Divers

Pour tenir valablement l'assemblée, aucun quorum de présence n'est requis. Les décisions seront votées à la majorité des deux tiers des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'assemblée générale, les actionnaires devront faire connaître leur intention de prendre part à l'assemblée en adressant un courrier au siège de la société cinq jours francs au moins avant la réunion.

Fortis Direct Real Estate Management S.A

L'Associé Gérant-Commandité

Référence de publication: 2011029012/755/115.

Proxima Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 125.182.

To the shareholders of the Sub-Fund Proxima Investments Sicav - JC Total Return (the "Sub-Fund")

Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY CLASS MEETING

of the Sub-Fund, to be held on *14th April 2011* at 11:00 a.m. (the "Meeting") at the Fund's registered office located 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, with the following Agenda:

Agenda:

- To merge Proxima Investments SICAV - JC Total Return into Motus Sicav - JC Total Return, with effect on 15th April 2011 pursuant to and in accordance with the Section General Information, 8. Merger or Liquidation of Sub-Funds of the Fund's Prospectus and article 28 of the Fund's Article of incorporation, by contribution of all the assets and liabilities of Proxima Investments SICAV - JC Total Return to Motus Sicav - JC Total Return in exchange of shares of Motus Sicav - JC Total Return

Shareholders are advised that the meeting does not have to be quorate in order to pass valid resolutions. To be accepted, valid resolutions only require a majority of shareholders actively present or represented.

Shareholders or their proxies wishing to take part in the Meeting are kindly requested to inform the Fund at least three clear days prior to the holding of the Meeting of their intention to attend. They shall be admitted subject to verification of their identity and evidence of their shareholding.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting at the head office or one of the branches of Banque de Luxembourg, whose main registered office is located at 14 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Proxy forms are available at the Fund's registered office.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011029013/755/27.

Financière Pétrusse SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 44.786.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *11 mars 2011* à 10.30 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2010.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011023769/660/15.

Seaman S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 136.651.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *10 mars 2011* à 9.00 heures à Luxembourg, 18, rue de l'Eau (2^e étage) avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
2. Rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
3. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31.12.2009 et affectation du résultat;

4. Décision à prendre relativement à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Décision à prendre par les actionnaires de la Société relativement à l'exigibilité des avances consenties à la société par ses actionnaires;
6. Démission de quatre administrateurs et du commissaire aux comptes;
7. Décharge à accorder aux administrateurs et commissaire aux comptes sortants;
8. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011022608/693/22.

Ennen Global S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 141.277.

La première Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le 1^{er} février 2011 à 11.30 heures n'ayant pu débiter valablement sur l'ordre du jour, faute de quorum de présence,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 21 mars 2011 à 11.30 heures au 50, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg, avec pour

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société
2. Nomination du liquidateur

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011021266/755/17.

VM Bank International S.A., Société Anonyme,

(anc. WestLB International).

Siège social: L-1330 Luxembourg, 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 10.309.

Im Jahre zweitausendzehn, den dreißigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung (die "Versammlung") die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "WestLB International", mit Sitz in L-1330 Luxembourg 32-34, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 10309, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Frank BADEN, mit dem damaligen Amtssitz in Mersch, am 21. August 1972, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 154 vom 27. September 1972.

Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert und zum letzten Mal gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 2459 vom 15. November 2010.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Paul WEILER, Angestellter, beruflich wohnhaft in L-2740 Luxembourg.

Der Vorsitzende beruft zur Schriftführerin Frau Nadine GLOESNER, Angestellte, beruflich wohnhaft in L-2740 Luxembourg.

Die Versammlung bestellt als Stimmzählerin Frau Maria ALVES, Anwältin, beruflich wohnhaft in L-1011 Luxembourg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

A) Dass die anwesenden oder vertretenden Gesellschafter, sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien, in einer Anwesenheitsliste vermerkt werden; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter, den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet.

B) Dass die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter, von den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet, dieser Urkunde beigegeben wird, um mit derselben einregistriert zu werden.

C) Dass sämtliche 108.000 (hundertachttausend) Aktien ohne Nennwert, welche das gesamte Kapital von 27.000.000 EUR (siebenundzwanzig Millionen Euro) darstellen, anwesend oder vertreten sind und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten.

Somit waren keine weiteren Einberufungsmitteilungen erforderlich.

D) Dass diese Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

E) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

- 1) Umfirmierung der Gesellschaft in "VM Bank International S.A."
- 2) Verschiedenes.

Alsdann hat die Generalversammlung, nach eingehender Beratung, einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

Einzigter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, die Gesellschaft in "VM Bank International S.A." umzufirmieren und Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft dementsprechend wie folgt abzuändern:

" **Art. 1.** Unter der Firma "VM Bank International S.A." besteht eine luxemburgische Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft."

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt 750.- EUR veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. WEILER; N. GLOESENER; M. ALVES, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2011 Relation: LAC/2011/180 Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, Erteilt an das Handels und Gesellschaftsregister in Luxemburg.

Luxemburg, den 11. Januar 2010.

Référence de publication: 2011006111/60.

(110005667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Solupro S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 6.671.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 10 mars 2011 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2010,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2011024504/833/18.

SustainableBalance-Plus, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement, welches am 1. Januar 2011 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 3. Januar 2011.

Union Investment Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011006401/11.

(110006362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Oil Finance, SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.429.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra en l'étude du notaire Anja HOLTZ située à L-9570 Wiltz, 16-18, rue des Tondeurs, en date du 9 mars 2011 à 10 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision d'augmentation du capital de la Société;
2. Renonciation au droit de préférence pour la souscription des actions nouvelles;
3. Modification de l'article 5 des statuts pour se conformer aux résolutions prises ci-dessus;
4. Divers.

Référence de publication: 2011025790/1004/15.

WestLB International, Société Anonyme.

Capital social: EUR 27.000.000,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 10.309.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises le 30 décembre 2010 les décisions suivantes:

- accepter la démission de:

(i) M. Hubert Beckmann, en tant qu'administrateur (Verwaltungsratsmitglied) et président du conseil d'administration (Vorsitzender des Verwaltungsrates),

(ii) M. Klemens Breuer, en tant qu'administrateur (Verwaltungsratsmitglied) et vice président (stellvertretender Vorsitzender), et

(iii) M. Peter Minhorst, en tant qu' administrateur de la Société,
avec effet au 31 décembre 2010.

- accepter la démission de M. Uwe Matthias Krönert, en tant qu'administrateur (Verwaltungsratsmitglied) avec effet au 23 novembre 2010.

- nommer M. Wolfgang DÜRR, né le 18 août 1956 à Iphofen, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 38, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'administrateur (Verwaltungsratsmitglied) de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2011 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011;

- nommer M. Patrick WEYDERT, né le 23 novembre 1966 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 38, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'administrateur (Verwaltungsratsmitglied) de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2011 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011;

- nommer M. Holger WERN, né le 19 juin 1969 à Neunkirchen, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 38, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant qu'administrateur (Verwaltungsratsmitglied) de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2011 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

En conséquence, le conseil d'administration de la Société est constitué des personnes suivantes:

- Johannes Scheel
- Norbert Lersch
- Wolfgang Dürr
- Patrick Weydert
- Holger Wern

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Référence de publication: 2011000950/36.

(100203839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

SustainableBalance-Plus, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement, welches am 1. Januar 2011 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 3. Januar 2011.

Union Investment Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011006402/11.

(110006364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

BayernInvest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 37.803.

Mitteilung an die Anteilhaber des BayernLB Invest KOMM-2-Fonds (Fonds Commun de Placement, TL ISIN: LU0253851876, WKN: AOJMKD, InstTL ISIN: LU0253853062, WKN: AOJMKE)

Gemäß Verkaufsprospekt der oben genannten Gesellschaft vom Dezember 2008 wird der Investmentfonds BayernLB Invest KOMM-2-Fonds zum 31. März 2011 ("Liquidationsdatum"), aufgelöst. Da es sich hierbei um den letzten Teilfonds handelt wird die gesamte Struktur aufgelöst.

Der Nettoinventarwert pro Anteil des Teilfonds BayernLB Invest KOMM-2-Fonds wird letztmalig am 31. März 2011 veröffentlicht.

Die Ausgabe von Anteilen ist ab dem 28.02.2011 (einschließlich) eingestellt.

Die Rücknahme der Anteile wird gem. Verkaufsprospekt am 29. März 2011, um 17.00 Uhr (Luxemburger Zeit) eingestellt, so dass Sie bis zu diesem Zeitpunkt die Möglichkeit haben, Ihre Anteile am BayernLB Invest KOMM-2-Fonds kostenfrei zurückzugeben oder umzutauschen.

Die Kosten der Liquidation werden vom Teilfonds BayernLB Invest KOMM-2-Fonds getragen. Um die Gleichbehandlung der Anteilhaber gewährleisten zu können, wurden entsprechende Rückstellungen im Teilfondsvermögen gebildet.

Nach Ermittlung des Liquidationserlöses wird dieser mittels separater Veröffentlichung mitgeteilt.

Beträge, die aus der Liquidation des Teilfondsvermögens BayernLB Invest KOMM-2-Fonds stammen und die von den berechtigten Anteilhabern nicht innerhalb von 6 Monaten eingelöst werden, werden durch die Depotbank zugunsten der berechtigten Anteilhaber bei der "Caisse de Consignation" in Luxembourg hinterlegt. Die Beträge verfallen, wenn sie nicht innerhalb von 30 Jahren nach der Hinterlegung dort angefordert werden.

Wir weisen die Anteilhaber darauf hin, dass sowohl das Liquidationsverfahren des betroffenen Teilfonds, als auch die Hinterlegung bei der "Caisse de Consignation", innerhalb von 9 Monaten abgeschlossen sein muss.

Die Konten und Bücher des BayernLB Invest KOMM-2-Fonds werden hinterlegt und für zehn Jahre bei der Domizil- und Zentralverwaltungsstelle aufbewahrt.

Luxembourg, im Februar 2011.

Die Geschäftsleitung

BayernInvest Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011027760/31.

Mare Foundation, Fondation.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg G 207.

RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier comme suit la publication, dans le Mémorial C n° 1460 du 16 juillet 2010, pages 70078 et 70079, d'un extrait de décision du conseil d'administration de la fondation Mare Foundation en date du 26 mai 2010:

au second tiret (page 70079), au lieu de «Herr Clarel Ole van der Vorm, (...)», lire «Herr Carel Ole van der Vorm, (...)».

Référence de publication: 2011027761/11.

BayernInvest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 37.803.

Mitteilung an die Anteilhaber des BayernInvest Fonds

1. Fusion des Teilfonds

- BayernInvest Pharma Global Fonds (Klasse AL, ISIN: LU0088121875 und Klasse TNL, ISIN: LU0103546502) mit den gleichnamigen Anteilklassen des DKB Pharma Fonds zum 31. März 2011

2. und Änderung der Anlagepolitik des BayernInvest OptiMA Fonds zum 31. März 2011.

Durch Beschluss des Verwaltungsrats der oben genannten Gesellschaft vom 28. Januar 2011 werden die oben angesprochenen Teilfonds fusioniert.

Der DKB ist ein Investmentfonds mit einer Umbrella Struktur, bestehend aus mehreren Teilfonds, der gemäß Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 aufgelegt wurde. Der BayernInvest ist ein Investmentfonds mit einer Umbrella Struktur, bestehend aus mehreren Teilfonds, der gemäß Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 aufgelegt wurde.

Aufgrund des geringen Teilfondsvolumens des BayernInvest Pharma Global Fonds und aus Gründen der Kosteneffizienz des Fonds ist es aus Sicht des Verwaltungsrates der Gesellschaft notwendig, den Teilfonds BayernInvest Pharma Global Fonds in den Teilfonds DKB Pharma Fonds zu fusionieren, da durch die Zusammenfassung eine effiziente Verwaltungstätigkeit gleichartiger Fondskonzepte ermöglicht wird.

BayernInvest Pharma Global Fonds	fusioniert in	DKB Pharma Fonds
Anteilklasse AL - ISIN: LU0088121875		Anteilklasse AL - ISIN: LU0102279501
Anteilklasse TNL - ISIN: LU0103546502		Anteilklasse TNL - ISIN: LU0117118041
Anlagepolitik		Anlagepolitik
Erträge und Kapitalgewinne aus Aktienanlagen zielt ab auf einen langfristigen attraktiven Wertzuwachs investiert zu mindestens 51% seines Wertes in Pharma- bzw. Gesundheits- oder Health-Care-Unternehmen aus der ganzen Welt investiert höchstens 10% in Anteilen anderer OGAW und OGA		Erträge und Kapitalgewinne aus Aktienanlagen zielt ab auf einen langfristigen attraktiven Wertzuwachs investiert zu mindestens 51% seines Wertes in Pharma- bzw. Gesundheits- oder Health-Care-Unternehmen aus der ganzen Welt investiert höchstens 10% in Anteilen anderer OGAW und OGA
Verwaltungsgebühr		Verwaltungsgebühr
Beide Anteilklassen maximal 1,40% p.a.		Anteilklasse TNL 1,40% p.a. (unverändert)

Der Anlageberater beider Teilfonds bleibt die BayernInvest Kapitalanlagegesellschaft mbH, deren Sitz sich in der Karlstraße 35, D-80333 München befindet.

Der Nettoinventarwert des fusionierten Fonds wird letztmalig am 31. März 2011 veröffentlicht.

Die Ausgabe von Anteilen des BayernInvest Pharma Global Fonds wird ab dem 28. Februar 2011 um 14:00 Uhr (Luxemburger Zeit) eingestellt. Die Rücknahme von Anteilen des Teilfonds BayernInvest Pharma Global Fonds wird am 30. März 2011 um 14:00 Uhr (Luxemburger Zeit) eingestellt, so dass Sie bis zu diesem Zeitpunkt die Möglichkeit haben, ihre Anteile am Teilfonds kostenfrei zurückzugeben oder umzutauschen.

Die Tauschquoten werden am Tag der Fusion aufgrund der Nettovermögenswerte vom 31. März 2011 festgesetzt. Laut dem Allgemeinen Teil des Verkaufsprospektes des DKB und des BayernInvest werden Bruchteile von Anteilen mit 3 Nachkommastellen ausgegeben, so dass ein gerechtes Tauschverhältnis mit 6 Nachkommastellen gewährleistet ist.

Der Ausgabeaufschlag und die Vertriebsprovision sowie etwaige Rücknahme- und Umtauschgebühren bleiben unverändert.

Die Übertragung erfolgt kommissions- und abgabefrei. Die Kosten der Fusion werden von der Verwaltungsgesellschaft getragen.

Die Anlagepolitik des BayernInvest OptiMA Fonds wird dahingehend geändert, dass die Anlagestrategie abstellt auf die weltweiten Kapital- und Finanzmärkte, der Einsatz von derivativen Anlageinstrumenten ein Bestandteil der umgesetzten Anlagestrategie ist und die Beschränkung, nur höchstens 10% des Fondsvermögens in andere OGAW bzw. OGA anzulegen, entfällt. Die Änderung tritt zum 01. April 2011 in Kraft.

Der jeweilige aktuelle Verkaufsprospekt nebst Verwaltungsreglements ist kostenfrei bei der Verwaltungsgesellschaft sowie bei den jeweiligen Zahl- und Informationsstellen erhältlich.

Luxembourg, 28. Januar 2011.

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2011028484/55.

Abbott Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 74.470.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.635.

Abbott Russia Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 600.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.191.

—
Projet de fusion

In the year two thousand and eleven on the twenty second day of February.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

1. Abbott Investments Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B under n° 144.635, with a share capital of USD 74,470,000 (seventy-four million four hundred seventy thousand United States Dollars) represented by 74,470 (seventy-four thousand four hundred seventy) shares with a nominal value of USD 1,000.- (one thousand United States Dollars) per share, each fully paid up,

(hereafter the "Absorbing Company"),

2. Abbott Russia Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B under n° 158.191 with a share capital of USD 600,000 (six hundred thousand United States Dollars) represented by 600 (six hundred) shares with a nominal value of USD 1,000.- (one thousand United States Dollars) per share, each fully paid up,

(hereafter the "Absorbed Company"),

both here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, acting as the representative of the board of managers of the Absorbing Company and of the Absorbed Company pursuant to a resolution taken by the board of managers of the Absorbing Company on 21 February 2011 (the "Resolution 1") and pursuant to a resolution taken by the board of managers of the Absorbed Company on 21 February 2011 (the "Resolution 2").

Hereinafter, the Resolution 1 and the Resolution 2 are collectively referred to as the "Resolutions".

The said Resolutions, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the here above stated capacities, have required the undersigned notary to record the following:

The board of managers of the above mentioned companies (hereafter together referred to as the "Merging Companies") have agreed pursuant to the Resolutions on the following draft terms of merger (the "Merger Project") and declared that:

- the Absorbing Company holds one hundred per-cent (100%) of the shares of the Absorbed Company; and
- the Absorbing Company proposes to absorb the Absorbed Company by way of a merger by acquisition pursuant to the provisions of articles 278 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law");

Thereupon, the following has been agreed:

1. As from 21 February 2011, all operations and transactions of the Absorbed Company are considered for accounting purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company.

2. As of the Effective Date (as defined below), all rights and obligations of the Absorbed Company vis-a-vis third parties shall be taken over by the Absorbing Company. The Absorbing Company will in particular take over debts as own debts and all payment obligations of the Absorbed Company. The rights and claims comprised in the assets of the Absorbed Company shall be transferred to the Absorbing Company with all securities, either in rem or personal, attached thereto.

3. The Absorbing Company shall as from the Effective Date carry out all agreements and obligations of whatever kind of the Absorbed Company such as these agreements and obligations exist on the Effective Date and in particular carry out all agreements existing with the creditors of the Absorbed Company and shall be subrogated to all rights and obligations resulting from such agreements.

4. All shareholders of the Absorbing Company and of the Absorbed Company have, within one month from the publication of this Merger Project in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, access at the registered offices of the Absorbing Company and of the Absorbed Company to all documents listed in article 267 paragraph (1) a), b) and c) of the Law (i.e. the Merger Project, the annual accounts and the management reports of the Merging Companies for the last 3 (three) financial years, the interim financial statements of the Absorbing Company as at 30 November 2010 and the interim financial statements of the Absorbed Company as at 18 February 2011) and may obtain copies thereof, free of charge.

5. No particular advantage is granted neither to the members of the board of managers of the Merging Companies nor to the statutory auditors ("commissaires aux comptes").

6. One or more shareholders of the Absorbing Company holding at least five percent (5%) of the shares in the subscribed capital of the Absorbing Company are entitled, during the period of one month prior to the Effective Date to require that an extraordinary general meeting of shareholders of the Absorbing Company be called in order to deliberate and vote on the Merger Project. The extraordinary general meeting of shareholders must be convened in such a manner so as to be held within one month of the request for it to be held.

7. Full discharge is granted to the managers and to the statutory auditor of the Absorbed Company for the exercise of their mandate.

8. Subject to the rights of the shareholders of the Absorbing Company set out in 6) above, the merger of the Absorbed Company into the Absorbing Company shall become effective and final one month after the publication of this Merger Project in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the "Effective Date") and will lead simultaneously to the effects set out in article 274 of the Law.

9. The books and records of the Absorbed Company will be held at the registered office of the Absorbing Company for the period legally prescribed.

10. As a result of the merger, the Absorbed Company shall cease to exist and all its issued shares shall be cancelled.

Formalities

The Absorbing Company:

- shall carry out all the legal formalities, including such announcements as are prescribed by law of publicity relating to the contributions made in relation to the merger,
- shall take on the statements and necessary formalities relating to all relevant administration matters in order to put all assets and commitments of the Absorbed Company in its name,
- shall carry out any formalities insofar as required by law or deemed necessary or useful to render the transfer of goods and rights that it has received enforceable towards third parties.

Delivery of titles

At the Effective Date the Absorbed Company shall hand over to the Absorbing Company the originals of all its incorporating documents, deeds, amendments, contracts/agreements and transaction of any kind, as well as the bookkeeping and related archive and any other accounting documents, titles of ownership or documentary titles of ownership of any assets, the supporting documents of the operations carried out, securities and contracts, archives, vouchers and any other documents relating to the assets and rights given.

Fees and Duties

Any charges, duties or fees owing as a result of the merger will be met by the Absorbing Company.

In accordance with article 271 of the Law, the undersigned notary certifies the legality of the present Merger Project and all acts, documents and formalities incumbent upon the Merging Companies pursuant to the Law.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deuxième jour du mois de février.

Par devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. Abbott Investments Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 26, boulevard Royal. L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 144.635, ayant un capital social de 74.470.000 USD (soixante-quatorze millions quatre cent soixante-dix mille Dollars américains) représenté par 74.470 (soixante-quatorze mille

quatre cent soixante-dix) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) par part sociale, chacune entièrement libérée, (ci-après, la "Société Absorbante"),

2. Abbott Russia Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 26, boulevard Royal. L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.191, ayant un capital social de 600.000 USD (six cent mille Dollars américains) représenté par 600 (six cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1,000 USD (mille Dollars américains), chacune entièrement libérée, (ci-après, la "Société Absorbée"),

Ici représentées par Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, résident professionnellement au 5, rue Zénon, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour le compte du conseil de gérance de la Société Absorbante et de la Société Absorbée en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une résolution prise par le conseil de gérance de la Société Absorbante le 21 février 2011 (la "Résolution 1") et en vertu d'une résolution prise par le conseil de gérance de la Société Absorbée le 21 février 2011 (la "Résolution 2").

Ci-après, la Résolution 1 et la Résolution 2 sont collectivement dénommées (les "Résolutions").

Lesdites Résolutions, paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les conseils de gérance des sociétés mentionnées ci-dessus (ci-après ensemble dénommées les "Sociétés Fusionnantes") ont approuvé conformément aux Résolutions le présent projet de fusion (le "Projet de Fusion") et ont déclaré que:

- la Société Absorbante détient 100 % (cent pourcent) des parts sociales de la Société Absorbée: et
- la Société Absorbante propose d'absorber la Société Absorbée par voie de fusion par acquisition suivant les dispositions des articles 278 et suivants la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi");

Les comparants ont ainsi convenu:

1. A partir du 21 février 2011, toutes les opérations et les transactions de la Société Absorbée sont considérées d'un point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante;

2. A partir de la Date de Réalisation (telle que définie ci-dessous), tous les droits et obligations la Société Absorbée vis-à-vis des tiers seront pris en charge par la Société Absorbante. La Société Absorbante assumera en particulier toutes les dettes comme ses dettes propres et toutes les obligations de paiement de la Société Absorbée. Les droits et créances compris dans les actifs de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante avec l'intégralité des sûretés, soit in rem soit personnelles, y attachées.

3. La Société Absorbante exécutera à partir de la Date de Réalisation tous les contrats et obligations, de quelle que nature qu'ils soient, de la Société Absorbée tels que ces contrats et obligations existant à la Date de Réalisation et exécutera en particulier tous les contrats existants avec les créanciers de la Société Absorbée et sera subrogée à tous les droits et obligations provenant de ces contrats.

4. Tous les associés de la Société Absorbante et de la Société Absorbée ont accès, pendant un mois à compter de la publication de ce projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, aux sièges sociaux de la Société Absorbante et de la Société Absorbée, à tous les documents énumérés à l'article 267 paragraphe (1) a), b) et c) de la Loi (c'est-à-dire le Projet de Fusion, les comptes annuels et les rapports de gérance des Sociétés Fusionnantes des 3 (trois) derniers exercices sociaux, les états financiers intérimaires de la Société Absorbante en date du 30 novembre 2010 et les états financiers intérimaires de la Société Absorbée en date du 18 février 2011) et pourront obtenir copies de ceux-ci, sans frais.

5. Aucun droit ou avantage particulier n'a été attribué ni aux membres du conseil de gérance des Sociétés Fusionnantes ni aux commissaires aux comptes.

6. Un ou plusieurs associés de la Société Absorbante disposant au moins 5 % (cinq pourcent) du capital souscrit de la Société Absorbante ont le droit, pendant le délai d'un mois précédent la Date de Réalisation de requérir la convocation d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Absorbante appelée à se prononcer et voter sur le Projet de Fusion. L'assemblée générale extraordinaire des associés devra être convoquée de manière à être tenue dans le délai d'un mois à compter de la requête qui lui a été faite.

7. Décharge pleine et entière est accordée aux gérants et aux commissaires aux comptes de la Société Absorbée pour l'exercice de leur mandat.

8. Sous réserve des droits des associés de la Société Absorbante tels que décrits sous le point 6) ci-dessus, la fusion de la Société Absorbée dans la Société Absorbante deviendra effective et définitive un mois après la publication de ce Projet de Fusion dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Date de Réalisation") et engendrera simultanément les effets tels que prévus par l'article 274 de la Loi.

9. Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés au siège social de la Société Absorbante pendant la période prescrite par la loi.

10. Par effet de la fusion, la Société Absorbée cessera d'exister de plein droit et ses parts sociales émises seront annulées.

Formalités

La Société Absorbante:

- devra accomplir toutes les formalités légales, y compris toutes les publications telles que prévues par la loi relative aux apports faits en relation avec la fusion,
- devra se charger des relevés et des formalités nécessaires pour toutes les questions administratives pertinentes afin de mettre tous les actifs et les engagements de la Société Absorbée en son nom,
- devra réaliser toutes les formalités dans la mesure où cela est exigé par la loi ou celles qu'elle jugera nécessaires ou utiles pour rendre le transfert des biens et des droits reçus opposable aux tiers.

Exécution des titres

A la Date de Réalisation, la Société Absorbée devra remettre à la Société Absorbante les originaux de tous les documents de constitution, actes, modifications, contrats et accords et transactions en tout genre, ainsi que la comptabilité et les archives y afférents et tous les autres documents comptables, les titres de propriété de tous les avoirs, les documents de support des opérations effectuées, les titres de valeurs mobilières et contrats, les archives, les reçus et tous les autres documents relatifs aux avoirs et aux droits octroyés.

Dépenses et Droits

Toutes les charges, droits ou dépenses dus en conséquence de la fusion seront pris en charge par la Société Absorbante.

Conformément à l'article 271 de la Loi, le notaire soussigné déclare attester de l'existence et de la légalité du présent Projet de Fusion et de tous actes, documents et formalités incombant aux parties à la fusion conformément à la Loi.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte française et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire des comparants, connu du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des comparants a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 février 2011. Relation: EAC/2011/2612. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 février 2011.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2011028482/200.

(110033995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Boortmalt Overseas Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 60.004.

L'an deux mille dix, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «BOORTMALT OVERSEAS GROUP S.A.», établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 juillet 1997, publié au Mémorial C numéro 573 du 121 octobre 1997, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 60004.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 232 du 15 mars 2005.

La séance est ouverte à 13.30 heures sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Jennifer WIRTZ, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Stéphane LIEGEOIS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Réduction de capital social d'un montant de QUATRE MILLIONS QUATRE CENT HUIT MILLE NEUF CENT QUARANTE-HUIT EUROS SOIXANTE-DEUX CENTS (€ 4.408.948,62.-) par incorporation d'une partie des pertes reportées de la somme de façon à réduire le capital de son montant actuel de SIX MILLIONS CENT SOIXANTE-SEPT MILLE QUATRE-VINGT-QUINZE EUROS ONZE CENTS (€ 6.167.095,11.-) à la somme de UN MILLION SEPT CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CENT QUARANTE-SIX EUROS QUARANTE-NEUF CENTS (€ 1.758.146,49.-).

2.- Réduction de capital social d'un montant de SEPT CENT QUARANTE-TROIS MILLE CINQ CENT DIX-NEUF EUROS SOIXANTE-ET-ONZE CENTS (€ 743.519,71.-) par annulation et rachat de l'ensemble des actions de catégorie B, soit CENT CINQ MILLE DEUX CENT NEUF (105.209) actions par l'actionnaire GIMV N.V., ayant son siège social au 37, Karel Oomsstraat, B-2018 Anvers, de façon à réduire le capital de son montant actuel de UN MILLION SEPT CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CENT QUARANTE-SIX EUROS QUARANTE-NEUF CENTS (€ 1.758.146,49.-) à la somme de UN MILLION QUATORZE MILLE SIX CENT VINGT-SIX EUROS SOIXANTE-DIX-HUIT CENTS (€ 1.014.626,78.-).

3.- Refonte complète des statuts.

4.- Divers.

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de QUATRE MILLIONS QUATRE CENT HUIT MILLE NEUF CENT QUARANTE-HUIT EUROS SOIXANTE-DEUX CENTS (€ 4.408.948,62.-) pour le ramener de son montant actuel de SIX MILLIONS CENT SOIXANTE-SEPT MILLE QUATRE-VINGT-QUINZE EUROS ONZE CENTS (€ 6.167.095,11.-) à la somme de UN MILLION SEPT CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CENT QUARANTE-SIX EUROS QUARANTE-NEUF CENTS (€ 1.758.146,49.-).

Cette réduction de capital sera réalisée par incorporation d'une partie des pertes reportées du montant total de QUATRE MILLIONS QUATRE CENT HUIT MILLE NEUF CENT QUARANTE-HUIT EUROS SOIXANTE-DEUX CENTS (€ 4.408.948,62.-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de SEPT CENT QUARANTE-TROIS MILLE CINQ CENT DIX-NEUF EUROS SOIXANTE-ET-ONZE CENTS (€ 743.519,71.-) pour le ramener de son montant actuel de UN MILLION SEPT CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CENT QUARANTE-SIX EUROS QUARANTE-NEUF CENTS (€ 1.758.146,49.-) à la somme de UN MILLION QUATORZE MILLE SIX CENT VINGT-SIX EUROS SOIXANTE-DIX-HUIT CENTS (€ 1.014.626,78.-).

Cette réduction de capital sera réalisée par annulation et rachat de l'ensemble des actions de catégorie B, soit CENT CINQ MILLE DEUX CENT NEUF (105.209) actions à l'actionnaire GIMV N.V. ayant son siège social au 37, Karel Oomsstraat, B-2018 Anvers.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée générale décide la suppression des catégories d'actions ainsi que des catégories d'administrateurs.

Troisième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide la refonte complète des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «BOORTMALT OVERSEAS GROUP S.A.».

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et notamment procéder à l'exploitation des biens immobiliers par location sous quelque forme que ce soit.

Art. 3. Le capital social est fixé à UN MILLION QUATORZE MILLE SIX CENT VINGT-SIX EUROS SOIXANTE-DIX-HUIT CENTS (€ 1.014.626,78.-) représenté par CENT QUARANTE-TROIS MILLE CINQ CENT SOIXANTE-ET-ONZE (143.571) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul actionnaire, celui-ci est dénommé «associé unique».

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul administrateur, celui-ci est dénommé «administrateur unique».

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou e-mail, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, e-mail ou télécopieur.

En cas de pluralité d'administrateurs, les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou encore par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième mardi du mois d'octobre à 16.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Le conseil d'administration, et les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.Rochas, J.Wirtz, S.Liegeois, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16379. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172054/170.

(100200088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Hayworth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.260.451,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 149.361.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth of December.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1-Mr. Joseph Cosgrave, born in Dublin on March 31st, 1959, residing at Ardilea House, Mount Anville Road, Dublin 14, Ireland;

2-Mr. Peter Cosgrave, born in Dublin on May 30th, 1960, residing at Saint Kilda, Sandycove Avenue East, Sandycove, Co Dublin, Ireland; and

3-Mr. Michael Cosgrave, born in Dublin on December 7th, 1962, residing at 7, Hillside Drive, Ratthfarnham, Dublin 14, Ireland,

here represented by Ms. Peggy Simon, employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6402 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of three proxies established on December 17, 2010.

The said proxies, signed “ne varietur” by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company (“Société à responsabilité limitée”) established in Luxembourg under the name of “Hayworth S.à r.l.” (hereafter the “Company”), having its registered seat at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 149361, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, residing in Echternach, on November 18th, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2457 of December 17th, 2009.

II. The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares without nominal value.

III. The shareholders resolve to decrease the share capital of the Company to the extent of two Euro (EUR 2.-) in order to decrease it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) down to twelve thousand four hundred and ninety-eight Euro (12,498.-) by cancellation of two (2) shares held respectively by Mr. Peter Cosgrave and Mr. Joseph Cosgrave.

IV. The shareholders resolve to convert the share capital currency of the Company from the EUR into GBP with immediate effect, using the exchange rate of EUR 1 = GBP 0.83641, the present share capital of twelve thousand four hundred and ninety-eight Euro (EUR 12,498.-) being hence replaced by a share capital of ten thousand four hundred and fifty-two British Pounds (GBP 10,452.-).

V. The shareholders resolve to allocate the excess amount of one British Pound and fifty Pence (GBP 1.50) resulting from the currency conversion to the legal reserve of the Company in order to have a rounded share capital amount.

VI. The shareholders resolve to establish a nominal value in the amount of one British Pound (GBP 1.-) per share, the new share capital of ten thousand four hundred and fifty-two British Pounds (GBP 10,452.-) being represented by ten thousand four hundred and fifty-two (10,452) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each.

VII. The shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of twelve million two hundred and forty-nine thousand nine hundred and ninety-nine British Pounds (GBP 12,249,999.-) in order to raise it from its present amount of ten thousand four hundred and fifty-two British Pounds (GBP 10,452.-) to twelve million two hundred and sixty thousand four hundred and fifty-one British Pounds (GBP 12,260,451.-) by creation and issue of twelve million two hundred and forty-nine thousand nine hundred and ninety-nine (12,249,999) new shares of one British Pound (GBP 1.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

VIII. The shareholders resolve to allocate the aggregate amount of one British Pound (GBP 1.-) resulting from the above mentioned increase to the legal reserve of the Company in order to have a rounded share capital amount.

Subscription - Payment

Thereupon, Mr. Joseph Cosgrave, prenamed, through his proxyholder, declares to subscribe to four million eighty-three thousand three hundred and thirty-three (4,083,333) new shares to be issued, along with the allocation of thirty-three Pence (GBP 0.33) to the legal reserve of the Company and have them fully paid up in the amount of four million eighty-three thousand three hundred and thirty-three British Pounds and thirty-three Pence (GBP 4,083,333.33) by full conversion into share capital (hereafter the “First Capitalization”) of the corresponding portion of the special reserve account Mr. Joseph Cosgrave is entitled to, be it noted that the existence of the aggregate amount booked in the special reserve account is evidenced in the interim financials of the Company as of December 17th, 2010.

Thereupon, Mr. Peter Cosgrave, prenamed, through his proxyholder, declares to subscribe to four million eighty-three thousand three hundred and thirty-three (4,083,333) new shares to be issued, along with the allocation of thirty-three Pence (GBP 0.33) to the legal reserve of the Company and have them fully paid up in the amount of four million eighty-three thousand three hundred and thirty-three British Pounds and thirty-three Pence (GBP 4,083,333.33) by full conversion into share capital (hereafter the “Second Capitalization”) of the corresponding portion of the special reserve account Mr. Peter Cosgrave is entitled to, be it noted that the existence of the aggregate amount booked in the special reserve account is evidenced in the interim financials of the Company as of December 17th, 2010.

Thereupon, Mr. Michael Cosgrave, prenamed, through his proxyholder, declares to subscribe to four million eighty-three thousand three hundred and thirty-three (4,083,333) new shares to be issued, along with the allocation of thirty-four Pence (GBP 0.34) to the legal reserve of the Company and have them fully paid up in the amount of four million eighty-three thousand three hundred and thirty-three British Pounds and thirty-four Pence (GBP 4,083,333.34) by full conversion into share capital (hereafter the “Third Capitalization”) of the corresponding portion of the special reserve account Mr. Michael Cosgrave is entitled to, be it noted that the existence of the aggregate amount booked in the special reserve account is evidenced in the interim financials of the Company as of December 17th, 2010.

Proof of the full payment of the First Capitalization, the Second Capitalization, and the Third Capitalization for a total amount of twelve million, two hundred and fifty thousand British Pounds (GBP 12,250,000.-) results from a consolidated interim balance sheet of the Company certified true and correct by its management, along with an ad hoc declaration issued by Mr. Joseph Cosgrave, Mr. Peter Cosgrave and Mr. Michael Cosgrave, all prenamed, whereby they confirm that:

- the special reserve account of the Company validly exists and was created through shareholder's resolutions on December 17th, 2010;

- the aggregate amount of twelve million, two hundred and fifty thousand British Pounds (GBP 12,250,000.-) was booked into the special reserve account of the Company on December 17th, 2010, pending the issuance of the related new shares by the Company for the corresponding amount.

A copy the declaration will remain annexed to the present deed.

IX. Pursuant to the above resolutions, the shareholders resolve to amend the first paragraph of the article 6 of the articles of association which shall henceforth read as follows:

“The share capital is set at twelve million two hundred and sixty thousand four hundred and fifty-one British Pounds (GBP 12,260,451.-) represented by twelve million two hundred and sixty thousand four hundred and fifty-one (12,260,451) shares of one British Pound (GBP 1.-) each.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1- M. Joseph Cosgrave, né à Dublin le 31 mars 1959, résidant à Ardilea House, Mount Anville Road, Dublin 14, Irlande;
- 2- M. Peter Cosgrave, né à Dublin le 30 mai 1960, résidant à Saint Kilda, Sandycove Avenue East, Sandycove, Co Dublin, Irlande; et
- 3- M. Michael Cosgrave, né à Dublin le 7 décembre 1962, résidant au 7, Hillside Drive, Rathfarnham, Dublin 14, Irlande, ici représentés par Madame Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6402 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de trois procurations données le 17 décembre 2010.

Lesquelles procurations, après avoir été signées “ne varietur” par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Hayworth S.à r.l.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149361, constituée suivant acte reçu du notaire instrumentaire, résidant à Echternach, en date du 18 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2457 du 17 décembre 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans valeur nominale.

III. Les associés décident de diminuer le capital social de la Société à concurrence de deux Euro (EUR 2,-) pour le réduire de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) à douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit Euro (EUR 12.498,-) par l'annulation de deux (2) parts sociales respectivement détenues par Monsieur Peter Cosgrave et Monsieur Joseph Cosgrave.

IV. Les associés décident de convertir le capital social de la Société de l'Euro (EUR) en Livres Sterling (GBP) avec effet immédiat, en utilisant le taux de change de EUR 1,- = GBP 0,83641, le présent capital social de douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit Euro (EUR 12.498,-) étant remplacé par un capital social de dix mille quatre cent cinquante-trois Livres Sterling et cinquante Pence (GBP 10.453,50).

V. Les associés décident d'allouer le montant excédentaire d'une Livre Sterling et cinquante Pence (GBP 1,50) résultant de la conversion à la réserve légale de la Société.

VI. Les associés décident par la suite de définir la valeur nominale des parts sociales à une Livre Sterling (GBP 1,-) par part sociale, le nouveau capital social de dix mille quatre cent cinquante-deux Livres Sterling (GBP 10.452,-) étant représenté par dix mille quatre cent cinquante-deux (10.452) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

VII. Les associés décident d'augmenter le capital social par un montant de douze millions deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Livres Sterling (GBP 12.249.999,-) pour le porter de son montant actuel de dix mille quatre cent cinquante-deux Livres Sterling (GBP 10.452,-) à douze millions deux cent soixante mille quatre cent cinquante-et-

un Livres Sterling (GBP 12.260.451,-) par la création et l'émission de douze millions deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (12.249.999) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

VIII. Les associés décident d'allouer le montant global d'une Livre Sterling (GBP 1,-) de la conversion à la réserve légale de la Société.

Souscription - Libération

Sur ce, M. Joseph Cosgrave, prénommé, par son mandataire, déclare souscrire à quatre millions quatre-vingt-trois mille trois cent trente-trois (4.083.333) nouvelles parts sociales, ensemble avec l'allocation à la réserve légale de trente-trois Pence (0,33), et les libérer intégralement pour un montant de quatre millions quatre-vingt-trois mille trois cent trente-trois Livres Sterling et trente-trois Pence (GBP 4.083.333,33), par conversion totale en capital social (ci-après la «Première Capitalisation») de la part correspondante du compte de réserve spécial revenant à M. Joseph Cosgrave, étant précisé que l'existence du montant total comptabilisé en compte de réserve spécial ressort du bilan intérimaire de la Société au 17 décembre 2010.

Sur ce, M. Peter Cosgrave, prénommé, par son mandataire, déclare souscrire à quatre millions quatre-vingt-trois mille trois cent trente-trois (4.083.333) nouvelles parts sociales, ensemble avec l'allocation à la réserve légale de trente-trois Pence (0,33), et les libérer intégralement pour un montant de quatre millions quatre-vingt-trois mille trois cent trente-trois Livres Sterling et trente-trois Pence (GBP 4.083.333,33), par conversion totale en capital social (ci-après la «Deuxième Capitalisation») de la part correspondante du compte de réserve spécial revenant à M. Peter Cosgrave, étant précisé que l'existence du montant total comptabilisé en compte de réserve spécial ressort du bilan intérimaire de la Société au 17 décembre 2010.

Sur ce, M. Michael Cosgrave, prénommé, par son mandataire, déclare souscrire à quatre millions quatre-vingt-trois mille trois cent trente-trois (4.083.333) nouvelles parts sociales, ensemble avec l'allocation à la réserve légale de trente-quatre Pence (0,34), et les libérer intégralement pour un montant de quatre millions quatre-vingt-trois mille trois cent trente-trois Livres Sterling et trente-quatre Pence (GBP 4.083.333,34), par conversion totale en capital social (ci-après la «Troisième Capitalisation») de la part correspondante du compte de réserve spécial revenant à M. Michael Cosgrave, étant précisé que l'existence du montant total comptabilisé en compte de réserve spécial ressort du bilan intérimaire de la Société au 17 décembre 2010.

La preuve du paiement de la Première Capitalisation, de la Deuxième Capitalisation, et de la Troisième Capitalisation pour un montant total de douze millions deux cent cinquante mille Livres Sterling (GBP 12,250,000,-) résulte du bilan intérimaire consolidé de la Société certifié juste et conforme à l'original par sa gérance, et d'une déclaration ad hoc émise par M. Joseph Cosgrave, M. Peter Cosgrave and M. Michael Cosgrave, tous prénommés, dans laquelle ces derniers confirment que:

- Le compte de réserve spécial existe valablement et a été créé par le biais de résolutions de des associés le 17 décembre 2010;

- Le montant de douze millions deux cent cinquante mille Livres Sterling (GBP 12,250,000,-) a été comptabilisé dans le compte de réserve spécial de la Société le 17 décembre 2010, dans l'attente de l'émission des nouvelles parts sociales afférentes par la Société pour un montant correspondant.

Une copie de la déclaration demeurera annexée au présent acte.

IX. Suite aux résolutions susmentionnées, les associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts pour avoir désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à douze millions deux cent soixante mille quatre cent cinquante-et-un Livres Sterling (GBP 12.260.451,-) représenté par douze millions deux cent soixante mille quatre cent cinquante-et-une (12.260.451) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 21 décembre 2010. Relation: ECH/2010/1951. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172176/188.

(100200206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

MOOR PARK MB 9 Hennef-Sieg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.368.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 13 janvier 2011 et par le conseil de gérance en date du 10 janvier 2011

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a accepté les démissions de Monsieur Georges GUDENBURG, Madame Samia RABIA et Monsieur Michael CHIDIAC, de leurs fonctions de gérants de la Société avec date d'effet au 16 janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a nommé:

- Madame Daniela Klasén-Martin, née le 13 juin 1967 à Carbonara (Italie), demeurant professionnellement au 9A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Madame Anna D'Alimonte, née le 27 août 1960 à Roccamorice (Italie), demeurant professionnellement au 9A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg; et

- Monsieur Graydon Charles Butler, né le 28 mai 1971 à Sevenoaks (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à York House, 45 Seymour Street, London W1H 7JT, Royaume-Uni
comme gérants de la Société, avec date d'effet au 16 janvier 2011.

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, au 9A Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec date d'effet au 16 janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011010839/24.

(110012532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Cemex Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 106.559.

In the year two thousand ten, on the ninth day of December.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

The company CEMEX HUNGARY KFT, a company organised and existing under the laws of Hungary, with its registered office at 6-12 Kapàs u, 3rd-4th floor, H-1027 Budapest, Hungary, registered with the Trade Registry of Hungary under number 01-09-698135,

duly represented by M^e Nathalie HOULLÉ, avocat à la Cour, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy under private seal dated 7 December 2010.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The forementioned CEMEX HUNGARY KFT is the sole member of the limited liability company CEMEX LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l., having its registered office at L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Ste Zithe, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 106.559 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed received by M^e Tom METZLER, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on 2nd March 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Association, number 668 dated 7 July 2005, page 32052, which articles of incorporation have been amended several time and for the last time by a deed received by M^e Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on 7 May 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1133 dated 9 June 2009, page 54360.

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity of sole member of the Company, has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The Company has received on this date from its sole member a contribution for the amount of EUR 640,639,131.75 (six hundred forty million six hundred thirty nine thousand one hundred thirty one Euros and seventy five cents), equi-

valent to USD 850,000,000.- (eight hundred fifty million US Dollars), according to the official exchange rate of EUR 1.3268 for USD 1.-, as published by Reuters (ASK) for 7 December 2010 at 4 p.m. New York Time) (the "Contribution").

The sole member resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 640,639,100.- (six hundred forty million six hundred thirty nine thousand one hundred Euros). Therefore, the corporate capital is increased from its present amount of EUR 169,665,000.- (one hundred sixty nine million six hundred sixty five thousand Euros), represented by 1,696,650 (one million six hundred ninety-six thousand six hundred fifty) corporate units with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euros) each, to the amount of EUR 810,304,100.- (eight hundred ten million three hundred four thousand one hundred Euros) represented by 8,103,041 (eight million one hundred three thousand forty one) corporate units with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euros) each.

The sole member resolves to allocate the remaining amount of the Contribution, i.e. EUR 31.75.- (thirty one Euros and seventy five cents) to the Company's share premium account.

Second resolution

The sole member resolves to issue 6,406,391 (six million four hundred six thousand three hundred ninety one) new corporate units with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euros), having the same rights and obligations as the existing corporate units and to allocate EUR 31,75 (thirty one Euros and seventy five cents) to the Company's share premium account.

Subscription and Payment

There now appears M^e Nathalie HOULLÉ, previously named, acting in her capacity as duly appointed proxy of the sole member, by virtue of the prementioned proxy.

The appearing person declares subscribing in the name and on behalf of the sole member for 6,406,391 (six million four hundred six thousand three hundred ninety one) newly issued corporate units of the Company with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euros) each, with the payment in cash for an aggregate amount of EUR 640,639,100.- (six hundred forty million six hundred thirty nine thousand one hundred Euros).

Thereupon, the sole member formally resolves to accept the said payment in cash and subscription and to issue, allot 6,406,391 (six million four hundred six thousand three hundred ninety one) new fully paid-up corporate units of the Company to the sole member and to credit the share premium account of the Company by an amount of EUR 31.75 (thirty one Euros and seventy five cents).

Third resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company has henceforth the following wording:

"The corporate capital is set at EUR 810,304,100.- (eight hundred ten million three hundred four thousand one hundred Euros) represented by 8,103,041 (eight million one hundred three thousand forty one) corporate units with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euros) each, all fully paid in."

Fourth resolution

The sole member of the Company resolves to grant any one manager of the Company single signature power, to carry out any required steps relating to the above capital increase, including the authorization (i) to amend the Company's member(s) register, and (ii) more generally, to carry out any action in relation to the above resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately six thousand eight hundred Euros (6,800.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le neuf décembre.

Par-devant nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

La société CEMEX HUNGARY KFT, une société constituée et existant selon les lois Hongroises, ayant son siège social à 6-12 Kapàs u, 3rd -4th floor, H-1027 Budapest, Hongrie, immatriculée au Registre de Commerce de Hongrie sous le numéro 01-09-698135,

dûment représentée par Maître Nathalie HOULLÉ, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 7 décembre 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société CEMEX HUNGARY KFT pré-mentionnée, est l'associé unique de la société à responsabilité limitée CEMEX LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Ste Zithe, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.559 (la "Société"), constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 2 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 668 en date du 7 juillet 2005, page 32052. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte reçu par le notaire Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1133 en date du 9 juin 2009, page 54360.

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associé unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

La Société a été créditée en date de ce jour par son associé unique d'un montant de EUR 640.639.131,75 (six cent quarante millions six cent trente-neuf mille cent trente et un Euros et soixante quinze cents) correspondant au montant de USD 850.000.000,- (huit cent cinquante millions de dollars américains), conformément au taux de change officiel de EUR 1,3268 pour USD 1,-, tel que publié par Reuters (ASK) au 7 décembre 2010 à 16 heures, heure de New York (l'«Apport»).

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 640.639.100,- (six cent quarante millions six cent trente-neuf mille cent Euros). Par conséquent le capital social est augmenté de son montant actuel de EUR 169.665.000,- (cent soixante-neuf millions six cent soixante-cinq mille euros), représenté par 1.696.650 (un million six cent quatre-vingt-seize mille six cent cinquante) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, pour le porter au montant de EUR 810.304.100,- (huit cent dix millions trois cent quatre mille cent Euros) représenté par 8.103.041 (huit millions cent trois mille quarante et une) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

L'associé unique décide d'allouer le montant restant de l'Apport soit EUR 31,75 (trente et un Euros et soixante quinze cents) au compte prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'émettre 6.406.391 (six millions quatre cent six mille trois cent quatre-vingt-onze) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros), et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes et d'allouer le montant de EUR 31,75 (trente et un Euros et soixante quinze cents) au compte prime d'émission de la Société.

Souscription et Paiement

Puis, a comparu, Maître Nathalie HOULLÉ, prénommée ci-avant, agissant en sa qualité de mandataire dûment désignée de l'associé unique, en vertu de la procuration pré-mentionnée.

La partie comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de l'associé unique pour 6.406.391 (six millions quatre cent six mille trois cent quatre-vingt-onze) parts sociales de la Société nouvellement émises ayant une valeur nominal de EUR 100,- (cent euros) chacune, par le paiement en numéraire d'un montant total de EUR 640.639.100,- (six cent quarante millions six cent trente-neuf mille cent Euros).

Ainsi, l'associé unique décide formellement d'accepter ledit paiement en numéraire et la souscription, et d'émettre, d'allouer 6.406.391 (six millions quatre cent six mille trois cent quatre-vingt-onze) nouvelles parts sociales entièrement libérées de la Société à l'associé unique et de créditer le compte prime d'émission de la Société d'un montant de EUR 31,75 (trente et un Euros et soixante quinze cents).

Troisième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital qui précède, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société a désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à EUR 810.304.100 (huit cent dix millions trois cent quatre mille cent Euros), représenté par 8.103.041 (huit millions cent trois mille quarante-et-une) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, toutes entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'associé unique de la Société décide de donner pouvoir à tout gérant de la Société, avec pouvoir de signature individuelle, d'effectuer toute action nécessaire en relation avec l'augmentation de capital social ci-dessus, incluant l'autorisation (i) de mettre à jour le registre d'actionnaire(s) de la Société, et (ii) plus généralement d'effectuer toutes actions en relation avec les résolutions ci-dessus.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à six mille huit cents euros (6.800,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, à la date d'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire, ès-qualités qu'elle agit, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. HOULLÉ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 décembre 2010. LAC/2010/56008. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172073/152.

(100199991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

**Aabar Block S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LuxCo 127 S.à r.l.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 155.765.

In the year two thousand ten, on the twenty-sixth day of November,

Before us, Me Edouard DELOSCH, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg)

There appeared:

Aabar Investments PJS, a private joint stock company duly established and existing under the laws of the United Arab Emirates, with its principal place of business at the Ministry of Energy Building, 12th Floor, Corniche Road, P.O. Box 107 888, Abu Dhabi, United Arab Emirates (the "Shareholder").

hereby represented by Me Patrick Geortay, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 26 November 2010,

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of Luxco 127 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated in accordance with and governed by the laws of Luxembourg with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated following a deed of maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on 28 September 2010, published in the Mémorial C no. 2395 on 8 November 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-155.765.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To amend article 2 of the Company's Articles of Incorporation which, after its amendment, shall have the following wording:

"The company's name is Aabar Block S.à r.l."

2 To amend and restate article 3 of the Company's Articles of Incorporation which, after its restatement, shall have the following wording:

"The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loan receivables and other securities and receivables of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream) or any entity as the Company may deem fit, take any

controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

3 Miscellaneous.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

Resolutions

1 The Shareholder resolved to amend article 2 of the Company's Articles of Incorporation which shall from now on read as follows:

"The company's name is Aabar Block S.à r.l."

2 The Shareholder resolved to amend and restate article 3 of the Company's Articles of Incorporation which shall from now on read as follows:

"The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loan receivables and other securities and receivables of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream) or any entity as the Company may deem fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary knows English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by the French version; on request of the same person and in the case of divergence between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The documents having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, Le vingt-sixième jour de novembre.

Par-devant Nous, Me Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Aabar Investments PJS, une private joint stock company valablement constituée et existant sous les lois des Emirats Arabes Unis, ayant son principal établissement au Bâtiment du Ministère de l'Énergie, 12^e étage, Corniche Road, B.P. 107 888, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Me Patrick Geortay, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 26 novembre 2010.

Ladite procuration, signée par le représentant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est l'associé unique de Luxco 127 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 28 septembre 2010, publié au Mémorial C no 2395 le 8 novembre 2010 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, numéro 155.765 (la «Société»).

L'Associé, représenté tel que précédemment mentionné, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 De modifier l'article 2 des statuts de la Société qui, suite à la modification, aura la teneur suivante:

«La société prend la dénomination de Aabar Block S.à r.l.»

2 De modifier et reformuler l'article 3 des statuts de la Société qui, suite à la modification, aura la teneur suivante:

«L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, instruments de dettes, créances de prêt, et autres titres et créances de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale, la Société peut prêter assistance (par voie de prêts, avances, garanties, titres ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris à des sociétés mères ou à des sociétés soeurs) ou toute autre société que la Société juge appropriée, prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile à l'accomplissement et au développement de ses objets.

La Société peut conclure, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris, mais sans y être limités, des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.»

3 Divers.

L'Associé demande au notaire instrumentant soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Résolutions

L'Associé décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société, dont la teneur sera dorénavant:

«La société prend la dénomination de Aabar Block S.à r.l.»

L'Associé décide de modifier et de reformuler l'article 3 des statuts de la Société, dont la teneur sera dorénavant:

«L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, instruments de dettes, créances de prêt, et autres titres et créances de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale, la Société peut prêter assistance (par voie de prêts, avances, garanties, titres ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris à des sociétés mères ou à des sociétés soeurs) ou toute autre société que la Société juge appropriée, prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile à l'accomplissement et au développement de ses objets.

La Société peut conclure, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris, mais sans y être limités, des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille euros (EUR 1.000,).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumental par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Geortay, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 29 novembre 2010. Relation: RED/2010/1787. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 3 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172233/165.

(100199993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

LSF5 Roundup Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 326.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 138.556.

In the year two thousand and ten, on the eighth day of December;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr. Philippe DETOURNAY,

here represented by M^e Mathilde OSTERTAG, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 7 December 2010,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF5 Roundup Holdings S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.556, incorporated under the former name "LSF5 F5U1 Investments S.à r.l." pursuant to a deed of M^e Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated 13 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1414 of 9 June 2008, amended for the last time pursuant to a deed of the said notary M^e Martine SCHAEFFER, dated 5 November 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR12,500 (twelve thousand five hundred euro) by an amount of EUR314,000 (three hundred and fourteen thousand euro) to an amount of EUR326,500 (three hundred twenty-six thousand five hundred euro) by the issuance of 2,512 (two thousand five hundred twelve) new shares, with a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each and to accept the payment of a share premium of EUR119.16 (one hundred nineteen euro and sixteen cent);

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the issued shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) shares, with a nominal value of EUR125 (one hundred and twentyfive euro) each, by an amount of EUR314,000 (three hundred and fourteen thousand euro) to an amount of EUR326,500 (three hundred twenty-six thousand five hundred euro), represented by 2,612 (two thousand six hundred and twelve) shares, with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the issuance of 2,512 (two thousand five hundred twelve) new shares having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, and to accept the payment of a share premium of EUR119.16 (one hundred nineteen euro and sixteen cent).

All the 2,512 (two thousand five hundred twelve) new shares to be issued have been fully subscribed and the shares and the share premium paid up in cash by Lone Star Capital Investments S.à r.l. so that the amount of EUR314,119.16 (three hundred fourteen thousand one hundred nineteen euro and sixteen cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 2,612 (two thousand six hundred and twelve) shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR326,500 (three hundred twenty-six thousand five hundred euro), represented by 2,612 (two thousand six hundred and twelve) shares, having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) per share."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huitième jour de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par Monsieur Philippe DETOURNAY,

ici représentée par Maître Mathilde OSTERTAG, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 7 décembre 2010,

(l'Associé Unique),

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF5 Roundup Holdings S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.556, constituée sous l'ancienne dénomination "LSF5 F5U1 Investments S.à r.l." selon acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, du 13 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1414 du 9 juin 2008, modifié par acte dudit notaire Martine SCHAEFFER du 5 novembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation de capital de la Société de son montant actuel de EUR12.500 (douze mille cinq cents euros) par un montant de EUR314.000 (trois cent quatorze mille euros) à un montant de EUR326.500 (trois cent vingt-six mille cinq cents euros) par voie d'émission de 2.512 (deux mille cinq cent douze) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune et paiement d'une prime d'émission de EUR119,16 (cent dix-neuf euros et seize cents);

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou salarié d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts émises dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une augmentation de EUR314.000 (trois cent quatorze mille euros) à un montant de EUR326.500 (trois cent vingt-six mille cinq cents euros), représenté par 2.612 (deux mille six cent douze) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'émission de 2.512 (deux mille cinq cent douze) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacun et de payer une prime d'émission de EUR119,16 (cent dix-neuf euros et seize cents).

Toutes les 2.512 (deux mille cinq cent douze) nouvelles parts sociales à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par Lone Star Capital Investments S.à r.l., de sorte que la somme de EUR314.119,16 (trois cent quatorze mille cent dix-neuf euros et seize cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 2.612 (deux mille six cent douze) parts sociales de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR326.500 (trois cent vingt-six mille cinq cents euros), représenté par 2.612 (deux mille six cent douze) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts émises dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. OSTERTAG, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2010. LAC/2010/55365. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172241/145.

(100199931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Romarine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 138.600.

In the year two thousand and ten, on the 20th of December.

Before me, Maître Blanche MOUTRIER, Notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of «ROMARINE S.A.», with registered office in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, incorporated by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, dated May 9, 2008, published in the Mémorial C, number 1436 of June 11, 2008.

The meeting is presided by Ms. Marianne GOEBEL, attorney at law, resident in Luxembourg, who appoints as secretary Mr. Eric PRALONG, attorney at law, resident in Luxembourg. The meeting elects as scrutineer Mr. Nicola DI GIOVANNI, attorney at law, resident in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I. There has been established an attendance list showing the shareholders present or represented and the number of shares held by them, which after having been signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed «ne varietur» by the Bureau and the notary.

II. As appears from the attendance list, all the shares of the Company are present or represented. The meeting can thus validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders were informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Reduction of the share capital in the amount of Euro 31,000 (thirty-one thousand euros) in order to bring it from the present amount of Euro 31,000 (thirty-one thousand euros) to Euro 0 (zero Euro), through setting off part of the losses existing at December 31, 2009, in the amount of Euro 31,000 (thirty-one thousand euros).

2. Increase of the share capital in the amount of Euro 3,882,451.54, (three million eight hundred eighty two thousand four hundred fifty one euros and fifty four cents) in order to bring it from the amount of Euro 0 (zero euro) to the amount of Euro 3,882,451.54 (three million eight hundred eighty two thousand four hundred fifty one euros and fifty four cents).

3. Subscription and payment of the increase of capital through a contribution in-kind consisting in the conversion into capital of a portion of an ascertained and liquidated credit pertaining to the sole shareholder, in the amount of Euro 3,882,451.54 (three million eight hundred eighty two thousand four hundred fifty one euros and fifty four cents).

4. Reduction of the share capital in the amount of Euro 3,851,451.54.- (three million eight hundred fifty one thousand four hundred fifty one euros and fifty four cents) in order to bring it from the amount of Euro 3,882,451.54 (three million eight hundred eighty two thousand four hundred fifty one euros and fifty four cents) to the amount of Euro 31,000 (thirty-one thousand euros), through setting off the remaining losses existing at December 31, 2009, in the amount of Euro 3,851,451.54 (three million eight hundred fifty one thousand four hundred fifty one euros and fifty four cents).

5. Creation of 100 (one hundred) new shares, having a nominal value of Euro 310 (three hundred ten euros) each.

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously took the following resolutions.

First resolution

The Meeting resolves to reduce the share capital in the amount of Euro 31,000 (thirty-one thousand euros) in order to bring it from the present amount of Euro 31,000 (thirty-one thousand euros) to Euro 0 (zero euro), through setting off part of the losses existing at December 31, 2009, in the amount of Euro 31,000 (thirty-one thousand euros).

Evidence of the existence of the aforementioned losses at December 31, 2009 was provided to the undersigned Notary by remitting to her a certified true copy of the balance sheet of the company as of December 31, 2009.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital in the amount of Euro 3,882,451.54.- (three million eight hundred eighty two thousand four hundred fifty one euros and fifty four cents) in order to bring it from the amount of Euro 0 (zero euro) to the amount of Euro 3,882,451.54.- (three million eight hundred eighty two thousand four hundred fifty one euros and fifty four cents).

Third resolution

The entire amount of the share capital, as increased pursuant to the previous resolution, is subscribed by the sole shareholder of the company.

The amount of the share capital is subscribed and fully paid up through a contribution in kind consisting in the conversion into capital of a portion of the advance granted by the shareholder to the company, in the amount of Euro 3,882,451.54.- (three million eight hundred eighty two thousand four hundred fifty one euros and fifty four cents).

In accordance with article 26-1 and article 32-1(5) of the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended, this contribution in-kind was evaluated by a report of an independent auditor, namely FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à r.l., a limited liability company having its registered offices at 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg. The conclusions of the aforementioned report are the following:

"On the basis of our verification, no facts were brought to our attention which might lead us to consider that the total value of the contributions does not correspond to the number and the value of the shares to be issued in return".

The aforementioned report, which is dated December 17, 2010, will be attached to the minutes of this meeting, after being signed by the present persons and the undersigned Notary.

Fourth resolution

The Meeting resolves to reduce the share capital in the amount of Euro 3,851,451.54.- (three million eight hundred fifty one thousand four hundred fifty one euros and fifty four cents) in order to bring it from the amount of Euro 3,882,451.54.- (three million eight hundred eighty two thousand four hundred fifty one euros and fifty four cents) to the amount of Euro 31,000 (thirty-one thousand), through setting off the remaining losses existing at December 31, 2009, in the amount of Euro 3,851,451.54.- (three million eight hundred fifty one thousand four hundred fifty one euros and fifty four cents).

Evidence of the existence of the aforementioned losses at December 31, 2009 was provided to the undersigned Notary by remitting to her a certified true copy of the balance sheets of the company as of December 31, 2009.

Fifth resolution

In implementation of the aforementioned resolutions to increase and reduce the share capital, the company creates and issues no. 100 (one hundred) new shares, having a nominal value of Euro 310 (three hundred ten euros) each and attributed to the company's sole shareholder.

Expenses

The expenses, costs, payments or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 3.400.- Eur.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le vingt décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ROMARINE S.A.», ayant son siège social situé à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 9 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1436 du 11 juin 2008.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg), qui désigne comme secrétaire Maître Eric PRALONG, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Nicola DI GIOVANNI, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par

les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social souscrit d'un montant de 31.000.-Euros (trente-et-un mille euros) pour le porter de son montant actuel de 31.000.-Euros (trente-et-un mille euros) à 0.-Euro (zéro euro) par compensation d'une partie des pertes cumulées au 31 décembre 2009 à hauteur de 31.000.-Euros (trente-et-un mille Euros).

2. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de 3.882.451,54.-Euros (trois millions huit cent quatre-vingt deux mille quatre cent cinquante et un euros et cinquante quatre cents) pour le porter de son montant de 0.-Euro (zéro euro) au montant de 3.882.451,54.-Euros (trois millions huit cent quatre-vingt deux mille quatre cent cinquante et un euros et cinquante quatre cents).

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital par un apport en nature consistant en la conversion en capital d'une partie d'une créance certaine, liquide et exigible que détient l'actionnaire unique à hauteur d'un montant de 3.882.451,54.-Euros (trois millions huit cent quatre-vingt deux mille quatre cent cinquante et un euros et cinquante quatre cents).

4. Réduction du capital social souscrit d'un montant de 3.851.451,54.-Euros (trois millions huit cent cinquante et un mille quatre cent cinquante et un euros et cinquante quatre cents) pour le porter de son montant de 3.882.451,54.-Euros (trois millions huit cent quatre-vingt deux mille quatre cent cinquante et un euros et cinquante quatre cents) au montant de 31.000.-Euros (trente et un mille euros) par compensation de pertes cumulées au 31 décembre 2009 à hauteur de 3.851.451,54.-Euros (trois millions huit cent cinquante et un mille quatre cent cinquante et un euros et cinquante quatre cents).

5. Création de 100 (cent) nouvelles actions d'une valeur nominale de 310.-Euros (trois cent dix euros) chacune.

6. Divers.

Après délibération, l'Assemblée Générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de diminuer le capital social souscrit d'un montant de 31.000.-Euros (trente-et-un mille euros) pour le réduire de son montant actuel de 31.000.-Euros (trente-et-un mille euros) au montant de 0.-Euro (zéro euro) par compensation avec des pertes cumulées au 31 décembre 2009 d'un montant de 31.000.-Euros (trente-et-un mille euros).

La preuve de l'existence des pertes cumulées réalisées au 31 décembre 2009 a été donnée au Notaire instrumentaire par la remise d'une copie conforme des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de 3.882.451,54.-Euros (trois millions huit cent quatre-vingt deux mille quatre cent cinquante et un euros et cinquante quatre cents) pour le porter de son montant actuel de zéro euro (0 €) au montant de 3.882.451,54.- Euros (trois millions huit cent quatre-vingt deux mille quatre cent cinquante et un euros et cinquante quatre cents).

Troisième résolution

L'intégralité du montant de l'augmentation du capital social est souscrite par l'actionnaire unique de la société.

Le montant du capital a été souscrit et libéré entièrement par un apport en nature consistant en la conversion en capital d'une partie de l'avance faite par l'actionnaire à la société d'un montant de 3.882.451,54.-Euros (trois millions huit cent quatre-vingt deux mille quatre cent cinquante et un euros et cinquante quatre cents).

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises indépendant, à savoir la FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, rapport dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions à émettre en contrepartie».

Ce rapport, daté du 17 décembre 2010, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant restera annexé aux présentes.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale décide de diminuer le capital social d'un montant de 3.851.451,54.-Euros (trois millions huit cents cinquante et un mille quatre cents cinquante et un euros et cinquante quatre cents) pour le réduire de son montant de 3.882,451.54.-Euros (trois millions huit cent quatre-vingt deux mille quatre cent cinquante et un euros et cinquante quatre cents) au montant de 31.000.-Euros (trente et un mille euros) par compensation avec des pertes cumulées au 31 décembre 2009 d'un montant de 3.851.451,54.-Euros (trois millions huit cent cinquante et un mille quatre cent cinquante et un euros et cinquante quatre cents).

La preuve de l'existence des pertes cumulées réalisées au 31 décembre 2009 a été donnée au Notaire instrumentaire par la remise d'une copie conforme des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009.

Cinquième résolution

Suite aux décisions d'augmentation et de réduction de capital, il est procédé à la création et à l'émission de 100 (cent) nouvelles actions d'une valeur nominale de 310 Euros (trois cent dix euros) chacune et attribuées à l'actionnaire unique.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à 3.400.- Eur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous avec Nous notaire signé le présent acte.

Signé: M. Goebel, E. Pralong, N. Di Giovanni, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16348. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172344/187.

(100199977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

MOOR PARK MB 16 Dresden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.351.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 13 janvier 2011 et par le conseil de gérance en date du 10 janvier 2011

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a accepté les démissions de Monsieur Georges GUDENBURG, Madame Samia RABIA et Monsieur Michael CHIDIAC, de leurs fonctions de gérants de la Société avec date d'effet au 16 janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a nommé:

- Madame Daniela Klasén-Martin, née le 13 juin 1967 à Carbonara (Italie), demeurant professionnellement au 9A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Madame Anna D'Alimenté, née le 27 août 1960 à Roccamorice (Italie), demeurant professionnellement au 9A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg; et

- Monsieur Graydon Charles Butler, né le 28 mai 1971 à Sevenoaks (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à York House, 45 Seymour Street, London W1H 7JT, Royaume-Uni

comme gérants de la Société, avec date d'effet au 16 janvier 2011.

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, au 9A Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec date d'effet au 16 janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010834/25.

(110012481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Brasco Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 22.072.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 11 novembre 2010 à 11 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler au poste d'administrateur:

* Monsieur Koen LOZIE, Administrateur de sociétés, demeurant Grand-Rue, 61 à L-8510 Redange-sur-Attert,

* la société COSAFIN SA, société Anonyme, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques BORDET, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

* Monsieur Joseph WINANDY, société anonyme, demeurant rue de l'Horizon, 92 à L-5960 Itzig.

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler au poste de Commissaire aux Comptes, la Fiduciaire HRT, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- Les mandats des Administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

Extrait sincère et conforme

COSAFIN S.A. / J. WINANDY

Signature / -

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011011758/21.

(110012129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Refimo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.947.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «REFIMO HOLDING S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 31 décembre 2010, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 janvier 2011. Relation: EAC/2011/341.

- que la société «REFIMO HOLDING S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 93 947,

constituée suivant acte notarié du 22 mai 2003 et publié au Mémorial C numéro 771 du 5 juillet 2003,

se trouve à partir de la date du 31 décembre 2010 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 9 décembre 2010 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 17 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010906/25.

(110012304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Tele Columbus Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 155.327.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 19 janvier 2011

1. L'associé unique de la Société a décidé de nommer en tant que membres du conseil de gérance de la Société, pour un mandat prenant effet le 19 janvier 2011 et se terminant le 27 janvier 2012:

a) M. Gerhard BICKMANN, dont l'adresse est située au 23, Kuckucksweg, 61462 Koenigstein im Taunus, Allemagne, en qualité de gérant de classe A de la Société;

b) Mlle Florence RAO, dont l'adresse professionnelle est située au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité de gérant de classe B de la Société; et

c) M. Rezaah AHMAD, dont l'adresse est située au 14, Basil Street, SW3 1AJ London, Angleterre, en qualité de gérant de classe C de la Société.

2. L'associé unique de la Société a décidé (i) de requalifier, avec effet au 19 janvier 2011, le mandat de M. Erik van Os, actuel gérant unique désigné comme gérant indépendant de la Société, nommé pour une durée indéterminée par résolutions de l'associé unique prises le 20 août 2010, afin qu'il devienne membre du conseil de gérance désigné en tant que gérant indépendant de la Société et (ii) de fixer la fin de son mandat au 27 janvier 2012.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est désormais constitué comme suit:

- M. Gerhard BICKMANN, Gérant de Classe A de la Société;

- Mlle Florence RAO, Gérant de Classe B de la Société;

- M. Rezaah AHMAD, Gérant de Classe C de la Société; et

- M. Erik van OS, Gérant Indépendant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tele Columbus Management S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011010950/29.

(110012736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Styron Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 717.368,27.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 153.577.

—
Extrait des décisions de l'associé unique de la société datées du 26 octobre 2010

1. L'associé unique de la Société a décidé de nommer, en qualité de nouveaux gérants de la Société à compter du 26 octobre 2010 et pour une durée indéterminée:

a) M. Mark VERDI, dont l'adresse professionnelle est située au 111, Huntington Avenue, Boston, MA 02199;

b) M. Stephen ZIDE, dont l'adresse professionnelle est située au 111, Huntington Avenue, Boston, MA 02199; et

c) M. Christopher PAPPAS, dont l'adresse professionnelle est située au 615, East Drive, Sewickley, PA 15143, Etats-Unis d'Amérique

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des membres suivants:

- Ailbhe JENNINGS, gérant;

- Michel PLANTEVIN, gérant;

- Mark VERDI, gérant;

- Stephen ZIDE, gérant; et

- Christopher PAPPAS, gérant.

2. L'associé unique de la Société a décidé de nommer PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprise de la Société pour une durée maximale de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Styron Luxco S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011010925/26.

(110012529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

All Green, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 5, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 73.745.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 20 janvier 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société:

- ALL GREEN, société anonyme, avec siège social à L-1611 Luxembourg, 5, avenue de la Gare, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Stéphane EBEL, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, et ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 11 février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Me Stéphane EBEL

Le liquidateur

Référence de publication: 2011011127/22.

(110012760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Styron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 92.365,82.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 153.586.

—
Extrait des décisions de l'associé unique de la société datées du 26 octobre 2010

1. L'associé unique de la Société a décidé de révoquer M. Michel PLANTEVIN de son mandat de gérant de la Société avec effet au 26 octobre 2010.

2. L'associé unique de la Société a décidé de nommer, en qualité de nouveaux gérants de la Société à compter du 26 octobre 2010 et pour une durée indéterminée:

a) M. Richard J. DIEMER JR., dont l'adresse professionnelle est située au 305, Wickham Glen Dr., Richmond VA, 23238, Etats-Unis d'Amérique; et

b) M. Christopher PAPPAS, dont l'adresse professionnelle est située au 615, East Drive, Sewickley, PA 15143, Etats-Unis d'Amérique.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des membres suivants:

- Ailbhe JENNINGS, gérant;

- Richard J. DIEMER JR., gérant; et

- Christopher PAPPAS, gérant.

3. L'associé unique de la Société a décidé de nommer PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprise de la Société pour une durée maximale de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Styron S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011010926/26.

(110012530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Akila Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 64.632.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 16 décembre 2010:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale nomme:

- Monsieur Philippe FORIEL-DESTEZET, diplômé HEC Paris, avec adresse professionnelle au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Jérôme FORIEL-DESTEZET, avec adresse privée au 6-10 rue de la Cure, Bâtiment C, F - 75016 Paris, aux fonctions d'administrateur.

- Monsieur Christian FORIEL-DESTEZET, avec adresse privée au 75 rue Chariot, F - 75003 Paris, aux fonctions d'administrateur;

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2011.

L'Assemblée nomme aux fonctions de Réviseur d'Entreprise:

- DELOITTE S.A., Réviseur d'entreprises, 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2011.

AKILA Finance sa
16, rue J.P. Brasseur
L-1258 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2011011126/24.

(110012392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

TKMB-Participations S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8720 Rippweiler, 14, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 83.363.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2011015204/10.

(110017789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2011.

AMS Security A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 68.313.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 20 janvier 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société:

- AMS SECURTIY A.G., société anonyme, avec siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Stéphane EBEL, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, et ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 11 février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Me Stéphane EBEL
Le liquidateur

Référence de publication: 2011011129/22.

(110012774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Benoi Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 155.212.

—
Par décision du Conseil d'administration du 06 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06 décembre 2010

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: *BENOI PRIVATE S.A. SPF*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011011135/22.

(110012311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Bifico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 114.469.

—
Par décision du Conseil d'administration prise par voie circulaire, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06 décembre 2010. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs (catégorie A) ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur (catégorie A) de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,

LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur (catégorie A) de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,

VALON S.A., société anonyme, Administrateur (catégorie A) de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06 décembre 2010

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: *BIFICO S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Signature / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011011137/25.

(110012300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Transrent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1527 Luxembourg, 43, rue Maréchal Foch.
R.C.S. Luxembourg B 89.575.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 janvier 2011.

Référence de publication: 2011015208/10.

(110017485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2011.

DWS Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 25.754.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 29. Dezember 2010

Die Generalversammlung stellt fest, dass Frau Dorothee Wetzels mit Wirkung zum 1. Januar 2011 zum Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft für die Dauer von 6 Jahren, d.h. bis zur Generalversammlung im Jahre 2017, bestellt wird.

Der Verwaltungsrat und die Geschäftsführung setzen sich demnach ab dem 1. Januar 2011 wie folgt zusammen:

Verwaltungsrat:

Klaus Kaldemorgen (Vorsitzender), Mainzer Landstraße 178-190, 60327 Frankfurt am Main

Ernst Wilhelm Contzen, 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg

Heinz-Wilhelm Fesser, 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg

Frank Kuhnke, 1 Great Winchester Street, EC2N2DB London, UK

Klaus-Michael Vogel (Geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied) 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg

Jochen Wiesbach, Mainzer Landstraße 178-190, 60327 Frankfurt am Main

Dorothee Wetzels, Mainzer Landstraße 178-190, 60327 Frankfurt am Main

Geschäftsführung:

Klaus-Michael Vogel, 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg

Manfred Bauer, 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg

Doris Marx, 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg

Ralf Rauch, Mainzer Landstraße 178-190, 60327 Frankfurt am Main

DWS Investment S.A.

K. Frank / L. Keil

Verwaltungsgesellschaft

Référence de publication: 2011011164/29.

(110012113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Candle LuxCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 665.525,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 116.474.

Le conseil de gérance confirme le changement de nom de la rue du siège social de la Société à compter du 1^{er} janvier 2011 de:

9 Parc d'Activité Syrdall, 5365 Munsbach, Luxembourg

en

9, rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach, Luxembourg

Le conseil de gérance confirme le changement de nom de la rue du siège social de l'associé Candie Luxco S.à r.l. à compter du 1^{er} janvier 2011 de:

9 Parc d'Activité Syrdall, 5365 Munsbach, Luxembourg

en

9, rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Candle Luxco 2 S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur - Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2011011145/23.

(110012068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Polish Capital Investments IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.019.

—
Extrait de l'assemblée extraordinaire des associés tenue le 25 octobre 2010

Lors d'une assemblée extraordinaire des associés tenue le 25 octobre 2010 de POLISH CAPITAL INVESTMENTS IV S.à r.l. ("la Société"), il a été décidé comme suit:

1. De transférer le siège social de la Société du 47, Grande Rue, L-1661 Luxembourg au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 25 octobre 2010.

2. D'accepter la démission de M. Christophe Mignani en tant que Gérant de la Société avec effet au 25 octobre 2010;

3. De nommer Luxembourg Corporation Company S.A. ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant que Gérant de la Société avec effet au 25 octobre 2010 pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011011249/19.

(110012287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Actelion Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.353.

—
Les comptes annuels pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Actelion Luxembourg Sàrl

Référence de publication: 2011015375/12.

(110017956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2011.

Rom8 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 124.778.

—
Par décision du Conseil d'administration du 06 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant, l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

Monsieur Guy KETTMANN, Administrateur de la société.

Monsieur Olivier LECLIPTEUR, Administrateur de la société.

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société

est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06 décembre 2010.

Concernant l'administrateur Monsieur Jean BODONI, veuillez noter que son adresse professionnelle est située au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: Rom8 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011011254/23.

(110012314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Brasco Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 22.072.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 17 mai 2010 à 16 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler au poste d'administrateur, pour une nouvelle durée de un an:
 - * Monsieur Koen LOZIE, Administrateur de sociétés, demeurant Grand-Rue, 61 à L-8510 Redange-sur-Attert,
 - * la société COSAFIN SA, société Anonyme, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques BORDET, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de nommer au poste d'Administrateur, Monsieur Joseph WINANDY, demeurant rue de l'Horizon, 92 à L-5960 Itzig pour une durée de un an.
- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de nommer au poste de Commissaire aux Comptes, la Fiduciaire HRT, me Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg pour une durée de un an.
- Les mandats des Administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

Extrait sincère et conforme

COSAFIN S.A. / K. LOZIE

Signature / -

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011011757/22.

(110012101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

D.S. Distribution s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4067 Esch-sur-Alzette, 13, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 78.379.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011015409/9.

(110017550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2011.

Euroports Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 121.500.050,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 117.473.

EXTRAIT

Par les résolutions écrites du 05 Janvier 2011, les associés de la Société ont décidé:

- D'accepter la résignation de Monsieur Russell Smith en tant que gérant de la Société, avec effet du 23 Décembre 2010.

Le soussigné atteste par la présente que

- Les gérants suivants ont changé d'adresse professionnelle:
 - * Monsieur Mark Crosbie, de 14, Rue Bergère, F-75009 Paris, France au 374, rue Saint Honoré, 75001 Paris, France;
 - * Monsieur Charles Dupont, de 14, Rue Bergère, F-75009 Paris, France au 374, rue Saint Honoré, 75001 Paris, France;
 - * Monsieur Robert John Davies de Foresters Hall, Middleton Tyas, Richmond GB-DL10 6QY North Yorkshire, au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011011769/20.

(110012628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Hygie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.081.

—
Extrait du procès verbal du Conseil d'Administration tenu au siège social à 171 Route de Longwy L-1941 Luxembourg, le 16 novembre 2010 à 11h00

Délibérations

Après délibération, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, prend acte et accepte:

1. Le transfert du siège social de la société au 217 route d'Esch L-1471 Luxembourg.

Pour rappel, le Conseil d'Administration de la société est composé des personnes physiques et morales suivantes:

Monsieur Denis MINGARELLI

Monsieur Richard SEGAL

Monsieur Serge ATLAN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011011776/20.

(110012748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Montalcino International Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,

(anc. Montalcino International Holding S.A.).

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 74.530.

—
L'an deux mille dix, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société «Montalcino International Holding S.A.» (la «Société»), une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich reçu en date du 15 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 420 du 14 juin 2000.

L'Assemblée est présidée par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à la même adresse.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Conversion du statut de Holding de la Société en statut de société de gestion de patrimoine familial (SPF) luxembourgeoise, sous forme de société anonyme complétée conformément aux dispositions de la loi par la mention «société de gestion de patrimoine familial (SPF)»

2. Modification afférente de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. «La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

3) Modification de l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

«Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme et sous la dénomination de «Montalcino International Holding S.A.-SPF».

4) Annulation du capital autorisé et suppression des paragraphes y relatifs dans l'article 5 des statuts de la société.

5) Modification de l'article 17 des statuts de la Société faisant référence à la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familiale (SPF), comme suit:

«La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de convertir les statuts de la Société du statut de Holding régie par la loi du 31 juillet 1929 en statut de société de gestion de patrimoine familial (SPF) luxembourgeoise, sous forme de société anonyme complétée conformément aux dispositions de la loi par la mention «société de gestion de patrimoine familial (SPF).

Deuxième résolution

Afin de refléter l'adoption par la Société du statut de société de gestion de patrimoine familial (SPF) luxembourgeoise, l'Assemblée décide, à cet effet, de modifier de l'article QUATRE (4) des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. «La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

Troisième résolution

En conséquence directe de l'adoption par la Société du statut d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF) l'Assemblée décide de modifier encore la dénomination sociale de la Société en «Montalcino International Holding S.A. – SPF» et par conséquent l'article PREMIER (1^{er}) des statuts de la Société afin qu'il soit désormais rédigé comme suit:

Art. 1^{er}. «Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme et sous la dénomination de «Montalcino International Holding S.A.-SPF».»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de l'annulation du capital autorisé et suppression des paragraphes y relatifs dans l'article 5 des statuts de la société.

L'article 5 des statuts de la société aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. «Le capital social est fixé à trente-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (35.000.-USD), représenté par trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (10.-USD) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article DIX-SEPT (17) des statuts de la Société faisant référence à la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familiale (SPF), de sorte que cet article DIX-SEPT (17) aura dorénavant le nouveau libellé suivant:

Art. 17. «La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire instrumentant.

Signé: I. Dias, G. Schwachtgen, R. Thill, et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2010. LAC/2010/57727. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur p.d. (signé): Tom Benning.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172274/118.

(100199935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Plainfield Poland Sp. z o.o. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 133.340.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 25 novembre 2010

1. M. Pietro LONGO et M. Eric MAGRINI ont démissionné de leur mandat de gérant de la succursale Plainfield Poland Sp. Z.o.o. Luxembourg Branch, située à L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

2. Mme Zuzanna ZIELINSKA-ROUSSEAU, administrateur de sociétés, née le 13 août 1977 à Chojnice (Pologne), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de la succursale luxembourgeoise prénommée, pour une durée indéterminée.

3. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né le 22 février 1974 à Laxou (France), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de la succursale luxembourgeoise prénommée, pour une durée indéterminée.

4. La succursale luxembourgeoise «Plainfield Poland Sp. Z.o.o. Luxembourg Branch» est engagée, vis-à-vis des tiers, et pour tous les actes en relation avec son activité par la signature conjointe de deux gérants.

Luxembourg, le 17 JAN. 2010.

Pour extrait sincère et conforme
Plainfield Poland Sp.z.o.o. Luxembourg Branch
Signatures

Référence de publication: 2011011793/22.

(110012650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Wertex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 140.586.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 18 novembre 2010 à 15.00 heures à Luxembourg
23, avenue de la Porte-Neuve*

- Le mandat des administrateurs venant à échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de:

* Monsieur Koen LOZIE, Administrateur de sociétés, demeurant 61, Grand-Rue L-8510 Redange-sur-Attert

* la société Cosafin SA, société anonyme, domiciliée au 23, avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg et représentée par Monsieur Jacques Bordet, 10, boulevard Royal L-2449 Luxembourg

- L'Assemblée décide également, à l'unanimité, de nommer au poste d'administrateur:

* Monsieur Joseph WENANDY, Administrateur de sociétés, demeurant rue de l'Horizon, 92 à L-5960 Itzig,

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, la Fiduciaire HRT, 3A, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg pour une nouvelle durée de un an.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2010.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011011809/23.

(110012329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

LSF6 Rio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 320.375,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.934.

In the year two thousand and ten, on the eighth day of December;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr. Philippe DETOURNAY,

here represented by M^e Mathilde OSTERTAG, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 7 December 2010,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF6 Rio S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.934, incorporated pursuant to a deed of M^e Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated 3 November 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2869 dated 1 December 2008, amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 25 November 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR425,000 (four hundred twenty-five thousand euro) by an amount of EUR104,625 (one hundred four thousand six hundred twenty-five euro) to an amount of EUR320,375 (three hundred twenty thousand three hundred seventy-five euro) by the cancellation of 837 (eight hundred thirty-seven) ordinary shares of the Company with a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each;

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR425,000 (four hundred twenty-five thousand euro), represented by 3,400 (three thousand four hundred) ordinary shares with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR104,625 (one hundred four thousand six hundred twenty-five euro) to an amount of EUR320,375 (three hundred twenty thousand three hundred seventy-five euro), represented by 2,563 (two thousand five hundred sixty-three) ordinary shares with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the cancellation of 837 (eight hundred thirty-seven) ordinary shares having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, and by reimbursement to the Sole Shareholder of the said amount of EUR104,625 (one hundred four thousand six hundred twenty-five euro).

As a consequence of the share capital reduction, the Sole Shareholder holds 2,563 (two thousand five hundred sixty-three) ordinary shares.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR320,375 (three hundred twenty thousand three hundred seventy-five euro), represented by 2,563 (two thousand five hundred sixty-three) ordinary shares with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huitième jour de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par Monsieur Philippe DETOURNAY,

ici représentée par Maître Mathilde OSTERTAG, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 7 décembre 2010,

(l'Associé Unique),

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF6 Rio S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B142.934, constituée selon un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, du 3 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2869 du 1^{er} décembre 2008, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois selon un acte du notaire instrumentant du 25 novembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital de la Société de son montant actuel de EUR425.000 (quatre cent vingt-cinq mille euros) par un montant de EUR104.625 (cent quatre mille six cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR320.375 (trois cent vingt mille trois cent soixante-quinze euros) par voie d'annulation de 837 (huit cent trente-sept) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou salarié d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts annulées dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR425.000 (quatre cent vingt-cinq mille euros), représenté par 3.400 (trois mille quatre cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une réduction de EUR104.625 (cent quatre mille six cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR320.375 (trois cent vingt mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 2.563 (deux mille cinq cent soixante-trois) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 837 (huit cent trente-sept) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et par le remboursement de ce montant de EUR104.625 (cent quatre mille six cent vingt-cinq euros) à l'Associé Unique.

Suite à cette réduction de capital, l'Associé Unique détient 2.563 (deux mille cinq cent soixante-trois) parts sociales ordinaires.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR320.375 (trois cent vingt mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 2.563 (deux mille cinq cent soixante-trois) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts annulées dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. OSTERTAG, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2010. LAC/2010/55366. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172245/135.

(100199936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Euroclass Multimedia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 67.071.

Le bilan au 30 juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.01.2011.

Référence de publication: 2011015419/10.

(110018084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2011.

FFP Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 89.480.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 JAN. 2011.

Référence de publication: 2011015422/10.

(110018078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2011.

FFP Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 89.480.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 JAN. 2011.

Référence de publication: 2011015423/10.

(110018080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2011.

FHSI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.712.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011015424/10.

(110018050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2011.

Düsseldorf-Airport Hotel Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.685.

Der Jahresabschluss vom 30. Juni 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2011015413/10.

(110017951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2011.
